

Ils sont parmi nous...

Selon le **Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU (UNCHR)**, 35% des migrants arrivant dans l'Union européenne (UE) depuis le 1^{er} janvier 2016 sont des enfants. Beaucoup voyagent seuls. En 2015, 85 482 mineurs non accompagnés ont introduit une demande d'asile dans l'UE - soit trois fois plus qu'en 2014. La moitié d'entre eux étaient originaires d'Afghanistan et 13% de Syrie.

... aux mains de qui ?

Selon **Europol**, l'Office européen de police qui aide les pays membres de l'UE à lutter contre la criminalité internationale et le terrorisme, les mineurs sont trois fois plus nombreux que pour l'année précédente. 50 % de ces enfants sont d'origine afghane et 13 % d'origine syrienne.

Son porte-parole évoque la disparition de nombre de ces enfants, «*il n'est pas déraisonnable d'estimer que nous parlons ici en tout de plus de 10 000 enfants*». Il précise : «*environ la moitié d'entre eux ont disparu en Italie*» et 1 000 en Suède. Ces chiffres étonnants font référence aux enfants dont la trace a été perdue après l'enregistrement auprès des autorités européennes.

... l'inquiétude

Delphine Moralis, secrétaire générale de **Missing Children Europe** (fédération des organisations européennes pour enfants disparus et sexuellement exploités), s'alarme : «*Dans beaucoup de pays, il n'y a pas de procédure qui détermine les actions à suivre une fois qu'un mineur non accompagné disparaît*».

Parmi les raisons de ces disparitions, Missing Children pointe les risques liés à la traite des êtres humains.

Que fait la police, que font les services sociaux ?... *That is the question.*

Le Comité des droits sociaux...

Défense des Enfants International (DEI-Belgique) s'était adressée au **Comité des droits sociaux** du Conseil de l'Europe en 2012 : il y a bien eu une violation de l'article 17§1 de la Charte sociale européenne qui engage les États membres

«- à assurer aux enfants et aux adolescents, compte tenu des droits et des devoirs des parents, les soins, l'assistance, l'éducation et la formation dont ils ont besoin, notamment en prévoyant la création ou le maintien d'institutions ou de services adéquats et suffisants à cette fin;

- à protéger les enfants et les adolescents contre la négligence, la violence ou l'exploitation;

- à assurer une protection et une aide spéciale de l'État vis-à-vis de l'enfant ou de l'adolescent temporairement ou définitivement privé de son soutien familial;

- à assurer aux enfants et aux adolescents un enseignement primaire et secondaire gratuit, ainsi qu'à favoriser la régularité de la fréquentation scolaire».

Reclamation n° 69/201, 23 octobre 2012

... rappelle un principe essentiel

«*La carence persistante relative à l'accueil de ces mineurs démontre en particulier que le Gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires et appropriées pour assurer aux mineurs en question les soins et l'assistance dont ils ont besoin, aussi bien que pour les protéger contre la négligence, la violence ou l'exploitation, en causant ainsi un risque sérieux pour la jouissance de leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à la vie, à l'intégrité psychophysique et au respect de la dignité humaine.*

De même, le fait qu'au moins 461 mineurs étrangers non accompagnés n'aient pas été accueillis en 2011, et les problèmes posés par l'accueil

inapproprié dans les hôtels, conduisent le Comité à considérer que le Gouvernement n'a pas pris des mesures suffisantes pour assurer aux mineurs étrangers non accompagnés les soins et l'assistance dont ils ont besoin, en exposant ainsi un nombre important d'enfants et d'adolescents à de graves risques pour leur vie et leur santé».

Cela ne vous dit rien ?

Oh punaise !

On passera sur les chicanes élevées pour limiter au mieux l'enregistrement, l'accueil et la protection des mineurs isolés, mieux décrites dans les pages qui suivent pour jeter un coup d'œil sur cette photo du bras d'un jeune «*accueilli*» par l'ASE de Paris dans un hôtel.



Les quelques petits points au bras sont des morsures de punaise de lit, offertes aimablement dans les hôtels miteux où sont «*mis à l'abri*» ceux qui devraient être protégés, grâce au concours de France Terre d'Asile qui prend en charge des hébergements.

France terre d'emmerdes...

Parfois, vaudrait-il mieux dormir dans la rue ? Certes pas, les gamins n'ont guère le choix. Au DEMIE de Paris (centre de tri géré par la Croix-Rouge), on le sait, mais on ne fait pas plus... on gère le flux.

Comme ce gamin égyptien de 15 ans qui dort dans les rues de Paris depuis trois mois, sans avoir été accueilli le minimum de cinq jours, comme la loi le prévoit. Au DEMIE,

on le sait très bien, puisque ce sont ses agents qui l'ont rejeté, sachant très bien quelle était sa destination.

Quand il s'est fait ramasser par les policiers, ceux-ci l'ont ramené au service du DEMIE 75 (géré par la Croix-Rouge)... ils connaissent la loi. Et puis, retour à la rue : devant les policiers, «*l'éducateur*» du DEMIE 75 jugea approprié de traîner le garçon, sans doute trop insistant, par le bras, lui déboitant l'épaule en «*faisant preuve d'une réelle violence*», notent les policiers, témoins scandalisés, dans leur rapport Dommage qu'ils ne dressent pas un PV contre la mairie de Paris chaque fois qu'ils ramassent un mineur dans la rue.

<https://blogs.mediapart.fr/la-chapelle-en-lutte/blog/030816/mineurs-isoles-etrangers-paris-une-tragedie-par-nadimi-et-morgann-b-pernot>

... et de gaz...

Pour déloger les «*migrants*» des camps de fortune qui s'installaient dans le quartier de Stalingrad, les compagnies de CRS ne se sont pas embarrassées de scrupules pour user du gaz lacrymogène désormais contenu dans des bonbonnes de spray, comme lorsqu'on chasse les mouches au DDT.

Pareil au Centre pour migrants récemment installé Porte de la Chapelle : lorsque l'accueil est saturé, le soir, on dégage la file d'attente à la matraque et à la «*gazeuse*».

Médecins sans frontières dénonce la nouvelle méthode de la police qui consiste à piquer les couvertures de ceux qui dorment dans la rue. Déjà la droite et l'extrême droite promettent de leur retirer la couverture maladie (AME et CMU). Désormais le message a été reçu cinq sur cinq : toute couverture sera retirée...

<http://www.msf.fr/presse/communiqués/migrants-rue-paris-harcelement-et-violences-policières-doivent-cesser>

Bandes de zozos...

Pierre Henry, directeur général de France Terre d'Asile s'empare contre ces militants et bénévoles qui viennent soutenir les migrants violemment

chassés de leurs campements : «J'avais prévu que la 27^{ème} occupation de trottoir se préparait à Paris à peine la 26^{ème} terminée. Cette fois les choses se durcissent et ce sont comme toujours migrants et réfugiés qui en font les frais. Les opérations policières se succèdent. Certaines sont très dures.

Quelques éternés parmi les soutiens ont ce qu'ils veulent : des images d'intervention, des interpellations en nombre.

Voilà qui nourrit leur discours et leur détestation. L'État quant à lui, avec cette politique défaillante, est coupable du désordre et de la confusion qui s'installe. Le piège se referme. La politique d'accueil des réfugiés en ce mois d'août à Paris se résume à la confrontation entre CRS et les zozos gauchos avec pour victimes migrants et réfugiés ».

... Nous les zozos...

Réponse des concernés : «Merci pour votre obstination à assurer pour chaque demandeur-se d'asile un suivi toujours plus individualisé par les forces de l'ordre.

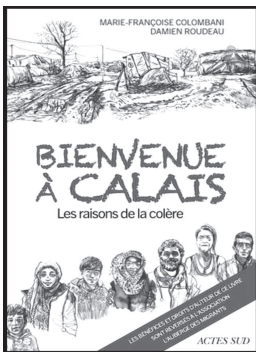
En effet, nous nous souvenons de votre élan d'humanité le jour de l'expulsion du lycée Jean Jaurès.

Ce jour là, à rebours de toutes les autres associations qui ont refusé de participer à l'expul-

sion qui s'est transformée en rafle, vous avez tenu bon... aux côtés de la police pour qu'un maximum d'exilé-es sans distinction de nationalité puissent se faire prendre leurs empreintes.

Ces vrai que nous, les «zozos gauchos» comme vous dites, prenons un immense plaisir à nous organiser pour essayer de sortir les personnes des centres de rétention administrative ou pour les accompagner à l'hôpital».

Bibliographie



Bienvenue à Calais - Les raisons de la colère

Marie-françoise COLOMBANI
Damien ROUDEAU, illustrateur

Textes et croquis, sur le vif, pour écrire et décrire la situation des migrants à Calais. Ce livre est le

fruit d'une immersion des coauteurs dans ce «no man's land» pour donner à un problème politique et social, des noms, des visages, des souffrances, des rêves.

Actes Sud, 2016, 56 p., 4,90 €

Les bénéfices et droits d'auteur de ce livre sont reversés à l'association l'Auberge des migrants.



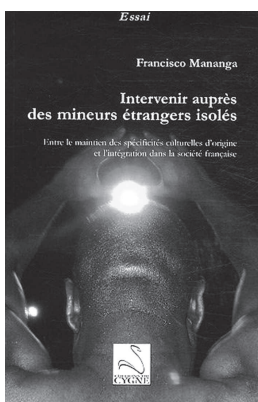
Enfants isolés étrangers - Une vie et un parcours faits d'obstacles

Dieudonné Kobanda Ngenza

Depuis la fin des années 1990 on assiste à l'arrivée d'un nombre de plus en plus élevé d'enfants isolés étrangers sur le territoire français. Ils viennent seuls, de tous les continents, et personne ne semble détenir sur

eux une quelconque autorité parentale. A partir des cas précis, cet ouvrage analyse le parcours de ces jeunes migrants, les atouts et les écueils de leur prise en charge dans une société dite d'accueil en pleine mutation législative, institutionnelle et sociétale.

L'Harmattan, 2016, 246 p., 24,70 €



Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés : Entre le maintien des spécificités culturelles d'origine et l'intégration dans la société française

Francisco Mananga

Comment peut-on expliquer les attitudes des mineurs étrangers isolés ? Quelles sont les raisons qui les amènent à vouloir conserver leurs habitudes culturelles alors que leur intégration dans la société française semble être un processus inéluctable ? Les attitudes des mineurs étrangers isolés sont liées notamment à leurs vécus, histoires, parcours et à leurs projets migratoires mais aussi au fait qu'ils évoluent dans un environnement qui

leur est désormais étranger. C'est pourquoi l'attachement à leurs liens culturels semble important pour éviter notamment un déracinement brutal, l'isolement total et la négation de leurs origines. Ainsi, c'est au prix de la reconnaissance des spécificités culturelles que le travailleur social ouvrira, pour le mineur étranger, la possible volonté de prendre en considération les nouvelles normes et modalités culturelles qui s'offrent à lui. C'est en prenant en compte le maintien de certaines spécificités culturelles, sociales et morales de ces jeunes d'une part ; et en acceptant l'idée selon laquelle l'ensemble d'utilisateurs s'enrichit de cette variété d'autre part, que les liens culturels seraient une potentialité dans le processus d'intégration du mineur étranger isolé. La prise en compte de ces liens culturels, comme potentialités, permettrait au jeune étranger de communiquer davantage, de prendre en considération la scolarité, la formation professionnelle et le logement comme autant des moyens nécessaires à son intégration dans le pays d'accueil.

Éditions du Cygne, 2010, 130 p., 15 €